

Interpellation de Mme Van Offelen et M. Bruylant : Sauvons des vies à Uccle !

Mme Van Offelen rappelle que le 22 mars est un jour chargé d'émotion, un jour d'hommage aux victimes des attentats de Bruxelles. Ce soir, M. Bruylant et elle-même tiennent à saluer plus particulièrement les services de secours mais aussi les simples citoyens qui, sans hésitation, ont porté secours aux victimes des attentats. Par leurs gestes, ils ont sauvé des vies ou évité que les blessés aient de plus graves séquelles. Sans ces personnes, bien d'autres familles auraient été endeuillées.

Il est donc important de connaître les bons gestes pour porter secours à une victime d'accident car chaque minute, voire chaque seconde, compte.

La commune a lancé d'excellentes initiatives.

- Elle poursuit l'installation de défibrillateurs automatisés : 37 ont été placés dans les bâtiments communaux et 4 nouveaux ont été acquis pour être placés à l'extérieur. Ils seront donc accessibles 24h/24. Par ailleurs, les voitures de police sont équipées de défibrillateurs.
- En matière de formation, 95 membres du personnel communal ont été formés aux premiers secours et bénéficient de recyclages réguliers.
- Le service du Parascolaire offre une formation aux premiers secours parmi les activités proposées aux enfants.

Mme Van Offelen et M. Bruylant tiennent à remercier très vivement le Collège et, en particulier MM. les Echevins Sax et Biermann, pour leur engagement et leur détermination dans ce domaine.

M. Bruylant souhaiterait soumettre au Collège quelques idées afin que davantage de citoyens uclois soient capables de sauver des vies.

Comme M. Zygas le rappelait récemment, le placement de défibrillateurs automatisés est utile, pour autant que leur utilisateur soit capable d'agir dans l'urgence et de pratiquer un massage cardiaque efficace. À Bruxelles, cinq personnes décèdent par jour suite à un malaise cardiaque. D'octobre à décembre 2017, il y a eu 138 arrêts cardiaques à Bruxelles, dont 8 à Uccle. En cas d'arrêt cardiaque, il faut agir tout de suite. Chaque minute de perdue équivaut à 10 % de chance de survie en moins, alors que les secours médicalisés mettent en moyenne 10 minutes pour venir. La seule possibilité de donner une chance à la victime est de pratiquer immédiatement un massage cardiaque, dont le but est d'apporter de l'oxygène au cerveau pour empêcher la mort cérébrale. La défibrillation ne peut fonctionner que si elle est couplée à un massage cardiaque efficace. Il faut également savoir que 41% des malaises cardiaques surviennent au domicile, où il n'y a pas de défibrillateur. La majorité des personnes qui appellent le 112 sont prises de panique et demeurent inertes face à la victime.

Mais quand on parle des délais qui peuvent être fatals, il faut évoquer tous les délais : le délai de l'appel téléphonique, le délai de la petite ambulance qui va arriver sur place et le délai de l'ambulance médicalisée du SMUR (Service mobile d'urgence et de réanimation).

La situation à Bruxelles, qui est la ville la plus rapide par rapport à ces délais, est la suivante. L'appel téléphonique requiert 4 minutes. Une fois que le centraliste sait où et pourquoi les secours doivent être envoyés, il faut à nouveau 4 minutes. L'intervention du SMUR nécessite en moyenne 10 minutes. Par ailleurs, le seul SMUR actif sur le territoire uclois est celui de Sainte-Elisabeth. Uccle est donc la commune la moins bien desservie de la Région bruxelloise en ce domaine.

Quoiqu'elle soit cliniquement morte, la victime d'un arrêt cardiaque peut être réanimée trois minutes avant le début des lésions cérébrales. À partir de ce seuil de 3 minutes commencent les lésions irréversibles. Au bout de 10 minutes, le patient est en état de mort cérébrale car son cerveau a complètement cessé de fonctionner.

Le but d'un massage cardiaque consiste à pousser du sang oxygéné au cerveau. Tant qu'on masse quelqu'un, on empêche son cerveau de mourir et on laisse aux secours le temps d'arriver. C'est donc à la condition que la victime bénéficie d'un massage cardiaque immédiat que ses chances de survie sont réelles.

La formation en ce domaine s'avère donc d'une importance capitale.

Mme Van Offelen signale qu'en Belgique, on estime à environ 15 % le nombre de personnes formées aux premiers secours, alors que dans les pays du nord de l'Europe, une très grande part de la population a bénéficié de cette formation : 95 % en Norvège, 80 % en Allemagne et 80 % en Autriche. De plus, en Norvège, les formations en secourisme sont dispensées tout au long de la vie du citoyen, et ce dès l'âge de 7 ans.

Mme Van Offelen et M. Bruylant proposent donc que la commune d'Uccle devienne à moyen terme une commune-pilote en ce domaine, qu'elle encourage les Ucclois à se former en organisant régulièrement des formations gratuites. Ils souhaitent également qu'à l'avenir, une formation adaptée à l'âge des enfants soit proposée dans toutes les écoles communales, avec comme priorité la prévention des accidents domestiques et l'enseignement des gestes qui sauvent.

Dans l'immédiat, Mme Van Offelen et M. Bruylant soumettent au Collège les 3 propositions suivantes :

- 1) Continuer à placer des défibrillateurs extérieurs, disponibles 24 h sur 24 dans quelques endroits de grande fréquentation, faciles d'accès et non encore desservis (À cet égard, Mme Van Offelen et M. Bruylant ont pris connaissance d'une étude de 2017 de l'Université de Toronto, qui entendait déterminer les endroits les plus adéquats pour le placement de défibrillateurs. Les distributeurs de billets extérieurs figuraient parmi les localisations recommandées, parce qu'ils sont visibles, accessibles à tout moment, présentent l'avantage d'être connus et disposent déjà d'un système de surveillance. Si cette option est retenue à Uccle, un partenariat *win-win* avec des banques pourrait être recherché).
- 2) Saisir les opportunités de formation gratuite qui se présentent.
Mme Van Offelen et M. Bruylant ont appris que la Croix-Rouge va organiser cette année à l'Héliport des formations gratuites intitulées « Réagir face à l'urgence ». Des modules de 3 heures pour des groupes de 20 personnes devraient avoir lieu de mai à décembre (à l'exception d'août et septembre), les premiers week-ends du mois. Il serait utile d'en informer les Ucclois dans le *Wolvendael*, éventuellement dans le cadre d'un article consacré aux premiers secours. La Croix-Rouge est prête dans l'avenir à proposer une telle formation à Uccle. D'autres organisations pourraient également être contactées afin que la commune obtienne les meilleures conditions.
- 3) Encourager les formations dans les écoles communales.
En effet, à l'aide de bénévoles, la section jeunesse de la Croix-Rouge organise dans trois écoles communales uccloises (en l'occurrence, les écoles de Calevoet, du Centre et des Eglantiers), des formations spécifiques pour les classes maternelles et primaires : en maternelle, « Ma maison, ma sécurité et moi » ; en 3^{ème} primaire, « Mission zéro bobo » ; en 6^{ème} primaire, « Benjamin secouriste ». Une participation aux frais est demandée aux écoles. Il serait opportun d'étendre cette offre de formation aux autres écoles communales qui en feraient la demande.

Mme De Brouwer signale que les régimes végétariens et végétaliens permettent de réduire de manière significative les risques d'arrêt cardiaque.

M. le Président félicite Mme Van Offelen et M. Bruylant pour leurs propositions généreuses et leur exposé très didactique.

M. Hublet félicite M. Bruylant et Mme van Offelen pour ce brillant exposé. Il signale qu'outre les arrêts cardiaques, une autre pathologie provoque des décès : l'accident vasculaire cérébral (AVC), qui nécessite aussi une intervention de toute urgence. Il serait particulièrement opportun de proposer des formations dans ce domaine, pour permettre aux proches des patients d'identifier les premiers signes d'accidents vasculaires cérébraux et d'agir tout de suite.

M. l'Echevin Biermann répond que 33 défibrillateurs externes automatiques ont déjà été installés dans les bâtiments communaux (bibliothèques, salles de sport, écoles communales, centres culturels, centres pour seniors,...). Les quatre nouveaux défibrillateurs réceptionnés en janvier seront placés dans les bâtiments suivants : le nouveau site du service de la Propreté au n° 180 de la rue de Stalle, la Ferme Rose, le Centre de santé de la chaussée d'Alsemberg et le bâtiment sis au n° 25 de la rue Auguste Danse. Le défibrillateur destiné à l'immeuble de la rue Auguste Danse sera à terme installé au bâtiment U.

M. l'Echevin Biermann signale que l'administration communale a également acquis quatre armoires permettant l'installation de défibrillateurs à l'extérieur. Toutefois, ces armoires doivent être alimentées en électricité car il est nécessaire de maintenir une certaine température afin d'éviter que les batteries ne se déchargent. Ces armoires spéciales seront installées aux abords de la salle de sports Saint-Job, du centre pour retraités de la rue Vanderkindere, de la bibliothèque du Centre et de la salle Van Offelen.

Le Collège a privilégié ces lieux, parce qu'ils se situent à proximité de pôles d'activités importants et sont dotés de nombreux commerces Horeca qui assurent de fait un contrôle social important.

De plus, M. l'Echevin Sax a proposé la constitution d'un article budgétaire spécifique afin de délivrer une prime aux restaurateurs qui s'équiperaient d'un défibrillateur.

Selon les statistiques de la police fédérale, la police d'Uccle est une des polices locales qui interviennent le plus rapidement en situation d'urgence puisqu'il lui faut en moyenne 6 minutes pour se rendre sur les lieux. Vu qu'il arrive fréquemment que la police soit sur place avant l'ambulance, les véhicules de patrouille ont été équipés de défibrillateurs.

Le numéro du mois d'avril du magazine « Le Wolvendael » consacrera un article aux défibrillateurs dans l'espace public et diffusera des informations sur la formation « Réagir face à l'urgence », dispensée par les pompiers en collaboration avec la Croix-Rouge.

Mme l'Echevin Maison, après avoir remercié Mme Van Offelen et M. Bruylant pour leur exposé, précise que dans chaque école communale, il y a un référent « secourisme » au sein du personnel éducatif. De plus, de nombreux enseignants sont titulaires du brevet secouriste.

Mme l'Echevin Maison est tout à fait favorable à la mise en place de structures visant à proposer aux enfants des formations aux premiers secours adaptées à leur âge.

Mme Van Offelen remercie le Collège pour son attitude ouverte et positive.

Dans le cas où la Croix-Rouge ne saurait pas poursuivre ses formations, elle espère que la commune puisse prendre le relais, éventuellement avec l'aide d'autres organisations.

Elle confirme que les formations aux premiers secours doivent inclure aussi bien la prévention aux accidents vasculaires cérébraux (AVC) que le traitement des malaises cardiaques.